

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23079463

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

07 JUIN 2023

DIVISION MONS

N° d'entreprise : **0473 519 653**

Nom

(en entier) : **AREGO**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **CHEMIN DE LA BERLIERE 5 , 7060 SOIGNIES**

Objet de l'acte : ANNULATION DU JUGEMENT DE DISSOLUTION JUDICIAIRE

Par Jugement du 22 mai 2023, Le Tribunal de l'Entreprise division Mons met à néant le jugement du 13 mars 2023 prononçant la dissolution judiciaire de la s.r.l. Arego.

Le Tribunal ordonne la publication du Jugement, par extrait, aux annexes du Moniteur Belge par les soins des responsables des la s.r.l. Arego.

La s.r.l. Belgates récupère son mandat d'administrateur. La s.r.l. Belgates sera également administrateur délégué et sera représentée par Madame Patricia Deneef. Son mandat pourra être rémunéré ;

Belgates srl
Administrateur
Représentée par
Patricia Deneef

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/06/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).